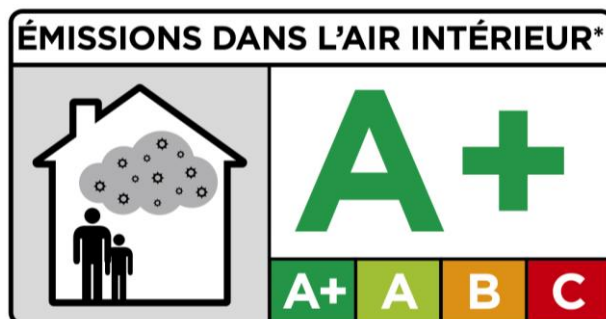


**Evaluation du produit LDC50 selon le Décret Français n° 2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.**

Dans les conditions de l'essai, le produit testé (LDC50) reçoit l'étiquetage suivant :



\* Information représentative des émissions dans l'air intérieur des substances volatiles présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de C (fortes émissions) à A+ (très faibles émissions).

**Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité**

**Etude réalisée pour Icynene Europe, Mme Du Plessis**

N° de commande client :  
N° de commande Certech :  
N° d'offre de prix :

Accord à l'offre du 16/07/13  
S489  
OP/13/496/AC

Date d'émission : 17/07/2013

Lecture Scientifique,

Lecture Qualité,